

NATIONS UNIES

ОБЪЕДИНЕННЫЕ НАЦИИ

UNITED NATIONS

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**ЕВРОПЕЙСКАЯ ЭКОНОМИЧЕСКАЯ
КОМИССИЯ**

**ECONOMIC COMMISSION
FOR EUROPE**

SÉMINAIRE

СЕМИНАР

SEMINAR

COMITÉ DES TRANSPORTS
INTÉRIEURS



Distr.
GÉNÉRALE

Séminaire international sur le
comportement agressif sur la route

TRANS/SEM.1/2004/11
22 janvier 2004

Genève (Suisse), 5 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et RUSSE

Deuxième partie –
Contrôle/sanctions/rééducation

L'IMPORTANCE DES SANCTIONS DANS LA LUTTE CONTRE LE COMPORTEMENT AGRESSIF SUR LA ROUTE

(L'exemple de la Fédération de Russie)

Intervenant: M. V. N. Kiryanov, Sécurité routière, Fédération de Russie

Les accidents de la circulation constituent l'un des problèmes économiques et sociaux les plus graves auxquels sont confrontés la plupart des pays. La Fédération de Russie n'y fait pas exception.

En 2002, 185 000 accidents se sont produits sur les routes du pays. Ils ont fait plus de 33 000 morts et environ 216 000 blessés. Ces nombres étaient les plus élevés depuis 10 ans.

L'année 2003 a connu le même triste record. Dans les 11 premiers mois, 187 000 accidents de la circulation ont fait environ 32 000 morts et plus de 223 000 blessés.

C'est un comportement agressif qui est à l'origine de la plupart des accidents de la circulation. Il prend le plus souvent la forme de graves violations du Code de la route: conduite en état d'ivresse, dépassement de la limite de vitesse, circulation à contresens, conduite sans permis ou malgré un retrait de permis.

Les sanctions constituent l'un des moyens de pression les plus efficaces pour les conducteurs et les piétons indisciplinés. La notion de sanction peut être interprétée à la fois dans un sens strict (une punition pour une infraction commise) et dans un sens large, celui de contrainte par la loi, qui comprend des mesures préventives, punitives et autres procédures.

Les sanctions n'exercent pas seulement une pression morale sur les contrevenants, elles portent également atteinte à leurs intérêts, matériels et autres. Elles apparaissent comme le meilleur moyen de s'assurer que les citoyens respectent la loi.

Il faut établir un système rationnel et équilibré de sanctions, distinctes de par leur nature, leur importance et l'objectif visé, ayant une influence directe sur les infractions commises sur la route et un effet non seulement répressif, mais aussi préventif.

Les sanctions instaurées par un État en réaction aux manquements aux normes établies de comportement sur les routes ne peuvent être efficaces que dans la mesure où elles prennent en compte le danger social de ces infractions.

Les dispositions législatives régissant le système de sanctions et l'application d'autres mesures coercitives à l'encontre des personnes ayant un comportement agressif au volant doivent être suffisamment flexibles et prendre en considération le taux d'accident dans le pays.

Il est significatif qu'une augmentation du taux d'accident ait été relevée en 2002, année de l'entrée en vigueur dans la Fédération de Russie d'une nouvelle législation allégeant considérablement, par rapport au système précédent, les sanctions applicables à toute une série de graves violations du Code de la route.

La plupart des pays sont confrontés au problème complexe de l'élaboration de mesures coercitives appropriées ainsi que des modalités d'application. La Fédération de Russie a acquis une certaine expérience (à la fois positive et négative) en matière d'édiction de dispositions législatives et d'application de dispositions juridiques coercitives pour les contrevenants au Code de la route.

Ainsi, le durcissement, en 1997, des sanctions pour certaines violations au Code de la route, parmi lesquelles le non-respect du port de la ceinture ou du casque, a eu une influence positive sur le comportement des conducteurs et des passagers. Mais ces sanctions ont été allégées par la suite, ce qui a provoqué une augmentation des accidents.

Il est significatif qu'en 2002, lorsque la nouvelle législation administrative de la Fédération de Russie, qui réduisait de manière considérable par rapport aux lois précédentes les sanctions infligées pour certaines violations graves du Code de la route, est entrée en vigueur, on a enregistré une augmentation du nombre des accidents.

La nouvelle législation a omis d'introduire un certain nombre de mesures coercitives à l'encontre des contrevenants ayant un comportement agressif, mesures ayant fait la preuve de leur efficacité et utilisées dans de nombreux pays. Il s'agit là d'un facteur négatif.

Par exemple, en ce qui concerne l'enlèvement de véhicules automobiles qui enfreignent les règles de stationnement, il convient de noter que la législation russe contient un article qui autorise cette pratique. Mais dans les notes d'un autre article, il est interdit d'enlever un véhicule automobile en pareil cas.

Par conséquent, cette mesure n'est pratiquement pas appliquée dans les grandes villes russes. Il en résulte que des embouteillages se produisent à certains moments de la journée, ce qui entraîne des situations de crise. La Suède, la Suisse, le Danemark et d'autres pays européens procèdent à l'enlèvement des véhicules automobiles en infraction.

L'utilisation insuffisante de sanctions lourdes pour des violations graves et répétées du Code de la route, comme un retrait de permis de conduire pour une longue période, a une incidence négative sur la sécurité de la circulation routière. La législation existante prévoit le retrait de permis pour une période maximum de deux ans et d'un an pour certaines infractions (comme la conduite en état d'ivresse).

Ces infractions sont sanctionnées bien plus sévèrement à l'étranger. Aux États-Unis, par exemple, une récidive dans les 10 ans est sanctionnée par une amende d'un montant de 5 000 dollars ou par une peine de prison d'une durée de 48 heures à 5 ans. Au Japon, la sanction peut aller jusqu'à deux ans de prison avec travaux forcés. De plus, dans certains pays, des infractions graves et répétées peuvent conduire à la confiscation du véhicule.

Sans recensement global et exhaustif des infractions au Code de la route, l'effet des sanctions sur le comportement agressif sur la route ne sera pas renforcé. Ce recensement est nécessaire pour identifier les auteurs d'infractions répétées, procéder à un examen différencié des infractions et appliquer des sanctions adaptées. À cet égard, un système de permis à points est très utile.

Malheureusement, la législation russe ne prévoit pas de responsabilité dans les cas de violation répétée du Code de la route. Il convient de noter que le système de permis à points a été utilisé dans notre pays jusqu'en 1997 et qu'il a eu des résultats très positifs sur le comportement des conducteurs. Ce système, utilisé en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans d'autres pays, donne des résultats très satisfaisants.

Des amendements à la législation de la Fédération de Russie sont en cours d'élaboration. Ils durcissent les sanctions en cas d'infractions graves et répétées. Le but est de renforcer la lutte contre le comportement agressif sur la route.

Il importe particulièrement de réglementer de manière stricte le système d'application des sanctions afin qu'il soit impossible de s'y soustraire. La notion de responsabilité pour non-paiement des amendes ou le versement de pénalités de retard motive les contrevenants à payer leurs amendes dans les délais. Il serait opportun de confier le recouvrement des amendes à des services fiscaux spéciaux.

Il convient de souligner que l'effet préventif des sanctions ne repose pas seulement sur leur fondement juridique, mais aussi sur leur application, c'est-à-dire sur un examen complet et impartial des infractions et sur des décisions fondées strictement sur la loi.

Il est important que la population soit informée du taux d'accident et de la situation générale sur la route ainsi que du type et de l'importance des sanctions pour chaque type d'infraction. Cela permet d'éviter les infractions et d'inciter les usagers de la route à respecter la loi.
